



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

---

# VILLE DE VINCENNES

---

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

---

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

---

**OBJET : CONVENTION (N°577) DE MISE A  
DISPOSITION, DES SALLES BERLIOZ ET  
COUPERIN A L'ASSOCIATION «LES ACCENTS –  
DIRECTION MUSICALE THIBAUTLY NOALLY A  
TITRE PAYANT**

**DÉCISION N° AU-19-182  
EN DATE DU 09 MAI 2019**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté municipal n°4932 en date du 14 novembre 2017 portant délégation de fonction à Madame Odile SÉGURET, 6<sup>ème</sup> Adjointe au Maire ;

**VU** la demande de l'Association « les Accents – Direction musicale Thibault Noally» domiciliée 171 boulevard Saint-Germain - 75006 Paris et représentée par son président, Monsieur Frédéric PAILLET, d'organiser des répétitions, le 24 mai de 10 h à 18 h dans la salle Couperin, le 11 juin et les 17, 19 et 20 août 2019 de 10 h à 18 h dans la salle Berlioz ;

**CONSIDÉRANT** les missions pédagogiques et artistiques du Conservatoire.

## D É C I D E

**DE SIGNER** avec l'Association « les Accents – Direction musicale Thibault Noally» domiciliée 171 boulevard Saint-Germain – 75006 Paris et représentée par son président, Monsieur Frédéric PAILLET, une convention de location de salles, pour un montant de 342 € TTC (trois cent quarante-deux euros) afin d'organiser des répétitions le 24 mai de 10 h à 18 h dans la salle Couperin, le 11 juin et les 17, 19 et 20 août 2019 de 10 h à 18 h dans la salle Berlioz ;

**D'INSCRIRE** cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,  
l'Adjointe au maire chargée de la culture et du  
tourisme,

**Signé**

**Odile SÉGURET**